

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2170

5 septembre 2008

SOMMAIRE

Actire	104127	InfoMed S.A.	104149
Advent Dahlia Luxembourg HOLDING S.à r.l.	104145	JER Bishopsgate S.à.r.l.	104146
Aktia Fund Management S.A.	104150	JER Europe Fund III 16 S.à r.l.	104147
Apollo CTN S.à r.l.	104154	JER Valencia S. à r.l.	104146
Aviva Investors Properties Europe S.A.	104130	JER Winchester S.à r.l.	104146
CASTELLANI Frères S.à r.l. & Cie	104147	Kilberry S.A.	104150
Castellani Plast S.à.r.l.	104147	Kilberry S.A.	104151
CitCor Franconia Berlin I S.à r.l.	104142	LaSalle Asia Recovery International II Sarl	104141
CitCor Franconia Berlin VI S.à r.l.	104141	LaSalle European Ventures III S.à r.l.	104140
CitCor Franconia Berlin V S.à r.l.	104140	Leo Corp S.A.	104153
CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l.	104142	Les petites Luxembourg S.A.	104158
CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l.	104142	Lumina Participation	104129
CitCor Franconia Boizenburg I S.à r.l.	104141	LuxCo 45 S.à r.l.	104148
CitCor Franconia Leipzig S.à r.l.	104145	Monart International S.à r.l.	104152
CitCor Franconia Nord S.à r.l.	104145	Parkininvest S.A.	104153
Comptoir Foncier de Gravenmacher S.A.	104153	PRB Luxembourg International S. à r.l.	104116
Comptoir Foncier de Gravenmacher S.A.	104154	Pronovem - Meyers & Van Malderen	104152
Crosscheck (Luxembourg) S.A.	104148	Redinsco S.A.	104124
Dennemeyer & Co S.à r.l.	104144	Repcor 29 S.A.	104129
Desk Soparfi S.A.	104154	Rheinland Finanz und Invest, Holding AG	104153
Entreprise de Peinture Jean-Pierre Wer- sant & Fils s.à r.l.	104151	Roumaninvest S.A.	104151
Euro Kitchen Import-Export, Diffusion and Sales Team SA	104143	Roumaninvest S.A.	104150
Fidcoserv S.à r.l.	104151	Salon Viviane S.à.r.l.	104149
Finalam S.A.	104143	Société Holding Pelmo	104154
Financière Dasdeu	104143	Sozan Holding S.A.	104129
Flentge Holding B.V.	104114	Stabulum S.à r.l.	104148
GSO Domestic Capital Funding (Luxem- bourg) S.à r.l.	104144	SW Verlagsgesellschaft + Anzeigenagen- tur, mbH, s.à r.l.	104150
GSO Overseas Liquidity Facility (Luxem- bourg) S.à r.l.	104144	Tabagro S.à r.l.	104152
Harrison Invest Company S.A.H.	104149	Trevira S.A.	104149
Ilusi S.à r.l.	104147	Trixel S.A.	104124
		Unipatent Holding S.A.	104148
		Urka S.A.	104140
		Wanderscheid Wood World s.à r.l.	104152

Flentge Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 90.215.

L'an deux mille huit, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "FLENTGE HOLDING B.V.", ayant son siège de direction effectif et administratif à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert inscrite au registre de commerce de Luxembourg Section B

numéro 90.215, constituée à Groningen (Pays-Bas) par acte du 27 mars 1986 et dont le siège de direction effectif et administratif a été transféré, avec effet au 1^{er} janvier 2003, au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2002, publiée au Mémorial C numéro 49 du 17 janvier 2003.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Flora GIBERT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Refonte complète des statuts.
- 2) Constataion et confirmation que Monsieur Antonie Lubertus FLENTGE est l'associé unique de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, pour leur donné dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet investir et prendre des participations dans d'autres sociétés et entreprises; faire toutes actions nécessaires en vue de l'acquisition et la gestion de valeur mobilières de toute espèce; agir en tant que directeur, administrateur ou commissaire de sociétés; toutes autres opérations pouvant lui être utiles dans l'accomplissement de son objet au sens le plus large.

Dans le cadre de son objet la société pourra accomplir tous actes en rapport avec ledit objet au sens le plus large du terme, ce tant pour compte propre que pour le compte de tiers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "FLENTGE HOLDING B.V."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 18.854,57 (dix-huit mille huit cent cinquante-quatre Euros et cinquante-sept cents), représenté par 554 (cinq cent cinquante-quatre) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat.

La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Deuxième résolution

L'assemblée constate et décide de confirmer que Monsieur Antonie Lubertus FLENTGE, directeur, né à Groningen (Pays-Bas) le 23 mars 1941, demeurant à NL-1783JE Den Helder (Pays-Bas), 163, Bremstraat, est l'associé unique de la société.

Cette confirmation, concernant le personnel des associés de la société, sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN; F. GIBERT; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2008, Relation LAC/2008/31730. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 AOUT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008106831/211/133.

(080123792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

PRB Luxembourg International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.891.

— STATUTES

In the year two thousand eight, on the fifth of August.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

PBG Beverages International Ltd, an Irish private limited company having its registered office at Kilnagleary, Carrigaline, County Cork, Ireland and registered with the trade register of Ireland under number 431943; represented by Maître Richard Desgropes, attorney at law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in on July 18, 2008,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name PRB Luxembourg International S. à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) represented by one thousand (1,000) shares in registered form with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

Inter vivos, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholder to new shareholders is subject to the approval given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is however not required if, in the event of death, the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or more group A managers and one or more group B managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of manager.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members, including at least one group A manager and one group B manager is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including the votes of at least one group A manager and one group B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any group A manager and any group B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed within the legal limits, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders,

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

5. The shareholder(s), upon receipt of such interim dividend, undertake towards the Company to refund any amounts so paid to them, in whole or in part, at the Company's request, should it appear after the approval by the general meeting of shareholder(s) of the final annual accounts for the accounting year in question, that the profits for that accounting year were insufficient to cover the amount of the interim dividend(s) so paid.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - payment

Thereupon, PBG Beverages International Ltd, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one thousand (1,000) shares in registered form, with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-).

The amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 32,255 (exchange rate (median price) on August 5th, 2008: USD 1.-= EUR 0.6451).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as group A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Inigo Madariaga, Attorney, Vice President, LEGAL AND TAX, born on May 23, 1961 in Bilbao (Spain), with professional address at Avenida De Los Olmos, 2, E-01013 Vitoria (Spain); and

- Mr. Geoffrey Kupferschmid, Director, GLOBAL CASH MANAGEMENT, born on July 19, 1962 in New York (United States), with professional address at 1, Pepsi Way, Somers, NY 10589 (United States).

2. The following persons are appointed as group B managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Noella Antoine, expert comptable, company manager, born on January 11, 1969 in Libramont (Belgium), with professional address at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll; and

- Mr. Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, company manager, born on December 31, 1958 in Alost (Belgium), with professional address at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

3. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

PBG Beverages International Ltd, une société à responsabilité limitée irlandaise, constituée, ayant son siège social à Kilnagleary, Carrigaline, County Cork, Ireland, immatriculée au registre du commerce d'Irlande sous le numéro 431943, représentée par Maître Richard Desgropes, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2008,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège Social - Objet Social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination PRB Luxembourg International S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert de siège provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société

ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

La cession de parts sociales inter vivos à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. En cas de décès, la cession de parts sociales de l'associé défunt à des nouveaux associés est soumise à l'accord donné par les autres associés en assemblée générale à la majorité des trois-quarts du capital social. Cet accord n'est cependant pas exigé si, en cas de décès, les parts sociales sont cédées soit à des parents, aux descendants ou au conjoint survivant.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant de groupe A et un ou plusieurs gérants de groupe B. Les gérants ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants en ce compris au moins un gérant de groupe A et un gérant de groupe B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées en ce compris les votes d'au moins un gérant de groupe A et un gérant de groupe B. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de groupe A et un gérant de groupe B, ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels à sa participation.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant toute autre personne ou entité comme son mandataire par procuration écrite remise par courrier, télégramme, télex, téléfax ou par courriel.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par courrier ou par téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de résultats ainsi qu'un inventaire donnant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Cinq pour cent (5%) prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société est affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués à tout moment dans les limites de la loi et aux conditions suivantes:

1. des comptes intermédiaires doivent être établis par au moins un gérant,
2. ces comptes intermédiaires font apparaître un bénéfice qui comprend les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,
3. l'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés décidera de la distribution d'acomptes sur dividende,
4. le versement est effectué quand la Société s'est assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.
5. Les associés, au moment du versement de ces acomptes sur dividende, s'engagent vis-à-vis la Société à reverser tous les montants qu'ils ont reçus, en partie ou en totalité, à la demande de la Société, s'il ressort que, après l'approbation des comptes annuels finaux de l'exercice social en question par l'assemblée générale des associés, les bénéfices de l'exercice social en question sont insuffisants pour couvrir le montant des acomptes sur dividendes ainsi payés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition Générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Sur ces faits, PBG Beverages International Ltd, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune et de les libérer intégralement par versement en numéraire d'un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000).

La somme de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 32.255 (taux de change (median price) du 5 août 2008: USD 1,- = EUR 0,6451).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de groupe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Inigo Madariaga, avocat, Vice Président LEGAL AND TAX, né le 23 mai 1961 à Bilbao (Espagne), avec adresse professionnelle à Avenida de Los Olmos, 2, E-01013 Vitoria (Spain); et
 - M. Georffrey Kupferschmid, Administrateur, GLOBAL CASH MANAGEMENT, né le 19 juillet 1962 à New York (Etats-Unis), avec adresse professionnelle au 1 Pepsi Way, Somers, NY 10589 (Etats-Unis).
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de groupe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mme Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Libramont (Belgique), avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll; et

- M. Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, gérant de sociétés, né le 31 décembre 1958 à Alost (Belgique), avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

3. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Desgropes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 11 août 2008. LAC/2008/33369. — Reçu cent soixante et un euros quarante-trois cents Eur 0,5% = 161,43.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008106838/5770/434.

(080123631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Redinsco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.937.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Olivier OUDIN. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

REDINSCO S.A.

F. LANNERS / O. OUDIN

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008106842/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03415. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Trixel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.887.

STATUTS

L'an deux mille huit, le huit août.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence Mersch.

Ont comparu:

a) Monsieur René FALTZ, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 17 août 1953, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

b) Monsieur Thomas FELGEN, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 14 décembre 1971, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

ici représentés par Monsieur Nicolas KRUCHTEN, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, aux termes de deux procurations sous seing privé qui, après avoir été signées «ne varietur» par le prédit mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} : Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TRIXEL S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier, ainsi que toute opération se rapportant directement ou indirectement à cet objet social et ce tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription ferme ou d'option d'achat, négociation et de toute autre manière.

En outre, elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créée à ce effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme « Société de Participations Financières ».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Titre II: Capital actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,00) représenté par MILLE (1000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31,00) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à TROIS CENT-DIX MILLE EUROS (€ 310.000,00) qui sera représenté par DIX MILLE (10.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31,00) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

L'administrateur unique ou les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin à 15⁰⁰ heures et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2008.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Monsieur René FALTZ, prénommé, CINQ CENTS actions	500
Monsieur Thomas FELGEN, prénommé, CINQ CENTS actions	500
TOTAL: MILLE actions	1000

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,00) se trouve dès à présent à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE SEPT CENTS euros (€ 1.700,00).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:
 - a) Monsieur René FALTZ, prénommé,
 - b) Monsieur Thomas FELGEN, prénommé,
 - c) Monsieur Nicolas KRUCHTEN, né à Luxembourg 28 août 1957, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014: La société anonyme «SERVER GROUP EUROPE S.A.», avec siège social sis à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 68 574.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1611 Luxembourg, 41 avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. FALTZ, T. FELGEN, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 11 août 2008. MER/2008/1362. - Reçu cent cinquante-cinq euros A 0,5%=155 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 août 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008106866/243/166.

(080123620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Actire, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 50.463.

L'an deux mille huit, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ACTIRE", avec siège social à L-2613 Luxembourg, 7, Place du Théâtre,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 24 février 1995, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 285 du 22 juin 1995,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2636 du 17 novembre 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.463.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud BIERRY, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de la date de clôture de l'année sociale. L'année sociale qui a débuté le 31 août 2007 se clôturera exceptionnellement le 31 décembre 2008. Les années sociales suivantes commenceront le 1^{er} janvier et finiront le 31 décembre de chaque année. L'article 17 sera modifié en conséquence.

2.- Changement de la date de l'assemblée générale ordinaire au dernier mercredi du mois de mars à 11.00 heures et modification du premier paragraphe de l'article 14 des statuts.

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de la clôture de l'exercice social du 31 août au 31 décembre et pour la première fois en 2008, en conséquence l'article 17 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 17.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois décembre la même année.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire au dernier mercredi du mois de mars à 11.00 heures et modification du premier paragraphe de l'article 14 des statuts comme suit:

« **Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier mercredi du mois de mars à 11.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.15 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, H. DA CRUZ, A. BIERRY, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30775. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

104129

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008106786/206/69.

(080123869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Recco 29 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.299.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samia Rabia / Signature

A Director

Référence de publication: 2008106787/9238/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12428. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Lumina Participation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 623.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 88.254.

EXTRAIT

Lumina Management, une société par actions simplifiée régie par le droit français, ayant son siège social au 89, rue Taitbout, F-75009, Paris, France, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 444 211 395 («Lumina Management»), alors associé unique de la Société, a transféré suite à sa dissolution sans liquidation et avec effet au 29 juin 2008, vingt-quatre mille neuf cent quarante (24,940) parts sociales de Catégorie A ayant une valeur nominal de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, de la Société, à Lumina White, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115.200 («Lumina White»).

A compter de cette date Lumina White est le seul associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lumina Participation

Signature

Référence de publication: 2008106871/267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Sozan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 14.004.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 26 juin 2008

Est élu président du conseil d'administration:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008106880/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07599. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Aviva Investors Properties Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.875.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of July,

Before the undersigned Maitre Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Aviva Fund Services S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered in Luxembourg under number B 25.708, duly represented by Max Welbes, Avocat à la Cour, residing professionally in L-1011 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 11 July 2008,

The aforementioned proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to this document to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above-stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme"):

Articles of incorporation

Title I. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a Luxembourg company in the form of a société anonyme under the name of "Aviva Investors Properties Europe S.A." (hereinafter referred to the "Management Company").

Art. 2. The exclusive purpose of the Management Company is the creation, administration and management of one or more specialised investment funds organised under the Luxembourg law dated 13 February 2007 relating to specialised investment funds as it may be amended from time to time (the "2007 Law") and for the creation, administration and management of one or more undertakings for collective investment organised under the Luxembourg law dated 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment as it may be amended from time to time (the "2002 Law") (together the "Funds") as well as the issuance of statements of confirmation evidencing undivided co-ownership interests or shareholding in the Funds, as the case may be.

The Management Company shall carry out any activities connected with the management, administration, marketing and promotion of the Funds. It may on behalf of the Funds enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and, more generally, assets constitutive of authorised investments of the Funds, proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Funds and the holders of units of the Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Funds. The Management Company may further incorporate and/or acquire shares or other securities in or issued by any of its subsidiary companies for the account of the Funds managed or prospectively managed by it. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Management Company may also manage its own assets on an ancillary basis and may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the Luxembourg laws and regulations and, in particular, the provisions of chapter 14 of the 2002 Law and the 2007 Law.

Art. 3. The Management Company is established for an unlimited period of time. The Management Company may be dissolved by a resolution of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), as provided for in Article 22 hereof.

Art. 4. The registered office of the Management Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place inside the municipality of the Management Company's registered office by a decision of the board of directors of the Management Company.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Management Company after having received shareholders consent.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Management Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Management Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company.

Title II. Share Capital - Shares

Art. 5. The Management Company has an issued and paid-up capital of one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000,-) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) per share, each fully paid-up.

Shares will only be issued in registered form and will be inscribed in the shareholders register, which is held by the Management Company or by one or more persons on behalf of the Management Company. Such shareholders register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number and class of shares held by him and the amounts paid in on each such shares.

Each transfer of shares or other rights on shares will have to be inscribed in the shareholders register. Each shareholder may consult the shareholders register.

The Management Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Management Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Management Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Management Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. The share capital may be increased or reduced by a resolution of the shareholders of the Management Company adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 22 hereof.

Title III. General Meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted general meeting of the shareholders of the Management Company shall represent the entire body of shareholders of the Management Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Management Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders of the Management Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Management Company, or such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of the meeting, on the first Tuesday in the month of April in each year, at half past ten (10.30 a.m.) Luxembourg time. If such day is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the general meetings of shareholders of the Management Company, unless otherwise provided in these Articles of Incorporation.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may be represented at any general meeting of shareholders by another person (which does not need to be a shareholder and which might be a member of the board of directors of the Management Company). The proxy established to this effect may be in writing or by cable, telegram, facsimile or e-mail transmission.

Unless otherwise required by law or provided by these Articles of Incorporation, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by simple majority vote of the shares present or represented and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 9. The general meeting of shareholders shall be called by the board of directors by notices containing the agenda and which will be published as required by law. It will also be called upon the written request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The board of directors will prepare the agenda, except if the meeting takes place due to the written request of shareholders as provided by law; in such case the board of directors may prepare an additional agenda.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

To the extent permitted by law, circular resolutions of the shareholders shall be validly taken if approved in writing by all the shareholders. Such approval may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

The matters dealt with by the general meeting of shareholders are limited to the issues contained in the agenda (which must contain all issues prescribed by law) as well as to issues related thereto, except if all the shareholders agree to

another agenda. In case the agenda should contain the nomination of members of the board of directors or of the auditor (s), the names of the eligible members of the board of directors or of the auditors will be inserted in the agenda.

Title IV. Administration - Board of Directors

Art. 10. The Management Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders of the Management Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected and take up their functions. A director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 11. The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two (2) directors, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint officers of the Management Company, including a managing director, a general manager and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Management Company. Officers need not to be directors or shareholders of the Management Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission, an other director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition that at least two (2) directors are present at the meeting.

Any director who is not physically present at the location of a meeting may participate in such a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman shall have a casting vote.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, telegrams, facsimile or e-mail transmissions.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting or by any two (2) directors together with the secretary or the alternate secretary.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by any two directors or by a director together with the secretary or the alternate secretary.

Art. 13. The board of directors shall have power to determine the investment policy following the principles of risk spreading of the undertaking for collective investment set up and managed by it and the course and conduct of the management and business affairs of the Management Company.

It is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the interests of the Management Company and of the undertakings for collective investment set up and managed by it. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. No contract or other transaction which the Management Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Management

Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a director, officer or employee of such other company or legal entity.

In the event that any director or officer of the Management Company may have any personal interest in any contract or transaction of the Management Company other than that arising out of the fact that he is a director, officer or employee or holder of shares or other interests of the counterparty, such director or officer shall inform the board of directors of such personal interest and shall not consider or vote upon any such contract or transaction. Such contract or transaction, and such director's or officer's personal interest therein, shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

Art. 15. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Management Company (including the right to sign on behalf of the Management Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Management Company, which at their turn may delegate their powers if they are authorised to do so by the board of directors.

Art. 16. The Management Company shall be bound by the joint signature of any two (2) directors of the Management Company, or by the joint or individual signature of an officer or any other person(s) to whom such signatory authority has been delegated by the board of directors.

Art. 17. The Management Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceedings to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Management Company or, at its request, of any other company of which the Management Company is a shareholder or a creditor and which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceedings to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Management Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Title V. Accounting - Distributions

Art. 18. The operations of the Management Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as "réviseur(s) d'entreprises agréé(s)". The independent auditor(s) shall be elected by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which shall end on the day of the following annual general meeting of shareholders which decides upon the appointment of its (their) successor(s).

Art. 19. The accounting year of the Management Company shall begin on the first day of January and end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 20. From the annual net profit of the Management Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Management Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time in accordance with Article 6 hereof.

The general meeting of shareholders shall decide each year how the remainder of the annual net profit shall be allocated and may declare dividends from time to time or instruct the board of directors to do so.

The board of directors may within the conditions set out by law resolve to pay out interim dividends.

Title VI. Dissolution- Liquidation

Art. 21. The general meeting of shareholders may at any time decide to dissolve the Management Company upon proposal by the board of directors proceeding in terms of the Luxembourg law of 10 August 1915 (as amended from time to time) on commercial companies.

In the event of a dissolution of the Management Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators. Liquidators may be natural persons or legal entities and are named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

From the net assets out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

Title VII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 22. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders, in compliance with the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg.

Title VIII. Applicable Law

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 (as amended from time to time) on commercial companies and the 2002 Law.

Transitional Dispositions

(1) The first accounting year of the Management Company shall begin on the date of incorporation of the Management Company and shall end on 31 December 2008.

(2) The first annual general meeting shall be held in 2009.

Subscription and payment

All the one hundred and twenty-five (125) shares have been entirely paid in cash by the subscriber so that the amount of one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-) is as of now available to the Management Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the law of 10 August 1915 (as amended from time to time) on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Management Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR [•].

General Meeting of shareholders

The above named person representing the entire subscribed capital and considering itself as validly convened, has immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders of the Management Company, which resolved as follows:

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of the independent auditors at one.
2. The following are elected as directors for a term of six (6) years to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall be held in 2014:
 - Mr William Gilson, residing professionally at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
 - Mr Marc Phillips, residing professionally at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
 - Mr Ben Stirling, residing professionally at No.1 Poultry, London EC2R 8 EJ, United Kingdom; and
 - Mr Thorsten Steffen, residing professionally at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
3. The following is elected as independent auditor for a term of one (1) year to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall be held in 2009: Ernst & Young, having its registered office at 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. (RCS Luxembourg N ° B.47.771)
4. The registered office of the Management Company is set at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in

English, followed by a German version; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, surnames, status and residence, the persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre Zweitausendacht, am seibzehnten Tag des Monats Juli.

Vor Maître Paul Decker, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

erschien folgende Person:

Aviva Fund Services S.A., eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Aktiengesellschaft, mit Sitz 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 25.708, hier vertreten durch Max Weibes, Avocat à la Cour, geschäftsansässig in L-1011 Luxemburg, aufgrund einer am 11. Juli 2008 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

Die von der Erschienenen und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" gezeichnete Vollmacht bleibt dieser Urkunde beigelegt und ist zusammen mit dieser bei den zuständigen Registerstellen einzureichen.

Die wie vorstehend beschrieben vertretene Erschienene hat den Notar gebeten, die nachstehende Satzung einer den einschlägigen Gesetzen sowie den Bestimmungen dieser Satzung unterliegenden, Aktiengesellschaft zu Protokoll zu nehmen:

"Abschnitt I. Name, Zweck, Dauer, Sitz

Art. 1. Hiermit wird durch die gegenwärtigen und künftigen Gesellschafter eine Gesellschaft in der Rechtsform einer Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Namen "Aviva Investors Properties Europe S.A." (nachstehend "Verwaltungsgesellschaft" genannt) gegründet.

Art. 2. Der ausschließliche Zweck der Verwaltungsgesellschaft ist die Gründung, Verwaltung und die Führung der Geschäfte einer oder mehrerer spezialisierter Investmentfonds, aufgelegt unter dem Luxemburger Gesetz vom 13. Februar 2007 bezüglich spezialisierte Investmentfonds, in seiner jeweils geltenden Fassung ("Gesetz von 2007") und/oder die Gründung, Verwaltung und die Führung der Geschäfte einer oder mehrerer Organismen für gemeinsame Anlagen, aufgelegt unter dem Luxemburger Gesetz vom 20. Dezember 2002 bezüglich Organismen für gemeinsame Anlagen, in seiner jeweils geltenden Fassung ("Gesetz von 2002") (gemeinsam die "Fonds") sowie die Ausgabe von Bestätigungen, welche Miteigentum oder Beteiligungen an den Fonds bescheinigen, je nachdem.

Die Verwaltungsgesellschaft wird sämtliche mit der Geschäftsführung, Verwaltung, Vertrieb und Vermarktung des Fonds verbundenen Tätigkeiten durchführen. Sie kann im Namen der Fonds Verträge schließen und geeignete Wertpapiere, Vermögenswerte und im Allgemeinen Anlagen erwerben, veräußern, tauschen und übergeben, im eigenen Namen oder im Namen Dritter Eintragungen und Übertragungen im Anteils- oder Schuldverschreibungsregister einer luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaft vornehmen lassen oder veranlassen und im Namen der Fonds und der Anteilhaber die Rechte und Vorrechte ausüben, insbesondere die den Wertpapieren, die die Vermögenswerte des Fonds bilden, verbundenen Stimmrechte. Die Verwaltungsgesellschaft kann ferner für Rechnung der von ihr verwalteten oder zukünftig verwalteten Fonds Aktien oder andere Wertpapiere, welche von ihrer eignen Tochtergesellschaft ausgegeben werden, aufnehmen und/oder erwerben. Die vorstehende Aufzählung ist nicht als abschließend, sondern als beispielhaft anzusehen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann ebenfalls ihr eigenes Vermögen auf untergeordneter Basis verwalten und kann sämtliche Tätigkeiten ausüben, die sie für die Erfüllung ihres Zwecks als nützlich erachtet, dies jedoch innerhalb der Einschränkungen, welche von luxemburgischen Gesetzen und Bestimmungen vorgeschrieben werden, insbesondere von Kapitel 14 des Gesetzes von 2002 und des Gesetzes von 2007.

Art. 3. Die Verwaltungsgesellschaft wurde für unbestimmte Zeit gegründet. Die Verwaltungsgesellschaft kann durch einen Beschluss der Anteilhaber, gemäß den Erfordernissen für eine Änderung dieser Satzung (die "Satzung"), wie im Artikel 22 hierunter beschrieben, aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Verwaltungsgesellschaft ist in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Verwaltungsgesellschaft kann zu gleich welchem anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Sitzes der Verwaltungsgesellschaft durch Beschluss des Rates der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft übertragen werden.

Niederlassungen oder Büros können entweder in Luxemburg oder im Ausland durch Beschluss des Rates der Geschäftsführers gegründet werden, wobei solche Beschlussfassungen unter dem Vorbehalt der vorherigen schriftlichen Zustimmung der Gesellschafter stehen.

Für den Fall, dass der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft befinden, dass außergewöhnliche politische oder militärische Umstände eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, die die üblichen Tätigkeiten der Verwaltungsgesellschaft an ihrem Sitz stören oder die Kommunikation zwischen dem Sitz und im Ausland ansässigen Personen erschweren könnten, kann der Sitz vorübergehend solange ins Ausland verlagert werden, bis die außergewöhnlichen Umstände nicht mehr vorherrschen. Solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlagerung ihres Sitzes ins Ausland, eine Gesellschaft nach luxemburgischem Recht bleibt.

Abschnitt II. Kapital, Gesellschaftsanteile

Art. 5. Die Verwaltungsgesellschaft hat ein ausgegebenes und vollständig eingezahltes Kapital in Höhe von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000.-) aufgeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125.-) Gesellschaftsanteile, jeweils mit einem Nennwert von tausend Euro (EUR 1.000.-).

Gesellschaftsanteile werden nur als Namensanteile ausgegeben und sind ins Gesellschafterregister einzutragen, das von der Verwaltungsgesellschaft oder von einer oder mehreren Personen im Namen der Verwaltungsgesellschaft geführt wird. In diesem Gesellschafterregister wird der Name des Gesellschafters, sein Wohnsitz oder gewöhnlicher Aufenthaltsort, die Nummer und die Klasse der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile und die jeweiligen eingezahlten Beträge vermerkt.

Jede Übertragung der Gesellschaftsanteile oder anderer Rechte bezüglich der Gesellschaftsanteile muß in dem Gesellschafterregister eingetragen werden. Jeder Gesellschafter kann das Gesellschafterregister konsultieren.

Die Verwaltungsgesellschaft wird lediglich ein Gesellschafter per Gesellschaftsanteil anerkennen. Für den Fall, dass ein Gesellschaftsanteil von mehr als einer Person gehalten wird, hat die Verwaltungsgesellschaft das Recht die Ausübung aller Rechte, welche mit diesem Gesellschaftsanteil verbunden sind, auszusetzen, bis dass eine Person als alleiniger Inhaber gegenüber der Verwaltungsgesellschaft bestimmt wurde. Die gleiche Regel ist anwendbar im Falle eines Konfliktes zwischen einem Nutznießer (usufruitier) und einem bloßen Eigentümer (nu-proprétaire) oder zwischen einem Pfandgeber und einem Pfandnehmer.

Die Verwaltungsgesellschaft kann ihre eigenen Gesellschaftsanteile innerhalb der gesetzlichen Grenzen zurückkaufen.

Art. 6. Der Kapitalanteil kann aufgrund eines gemäß Artikel 22 dieser Satzung getroffenen Beschlusses der Gesellschafter der Verwaltungsgesellschaft erhöht oder herabgesetzt werden.

Abschnitt III. Gesellschafterversammlungen

Art. 7. Jede ordnungsgemäß einberufene Versammlung der Gesellschafter der Verwaltungsgesellschaft gilt als Vertretung sämtlicher Gesellschafter der Verwaltungsgesellschaft. Sie verfügt über größtmögliche Befugnisse, mit der Geschäftstätigkeit der Verwaltungsgesellschaft verbundene Handlungen anzuordnen, durchzuführen oder zu bewilligen.

Art. 8. Die jährliche Gesellschafterversammlung der Verwaltungsgesellschaft wird, gemäß luxemburgischem Recht, am Sitz der Verwaltungsgesellschaft in Luxemburg oder einem anderen, in der Einladung zur Versammlung innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes genannten Ort, am ersten Dienstag im Monat April eines jeden Jahres, um halb elf Uhr (10 Uhr 30) luxemburgische Zeit abgehalten. Falls dieser Tag kein Geschäftstag ist, wird die jährliche Gesellschafterversammlung am darauffolgenden Geschäftstag abgehalten.

Weitere Gesellschafterversammlungen der Verwaltungsgesellschaft können, wie in den jeweiligen Einladungen genannten Orten und den darin genannten Zeiten abgehalten werden.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen in dieser Satzung gelten im Hinblick auf die Fristen für Einladungen zu Gesellschafterversammlungen und deren Beschlussfähigkeit die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen.

Jedes Gesellschaftsanteil gewährt eine Stimme. Ein Gesellschafter kann sich auf jeder Gesellschafterversammlung von einer anderen Person vertreten lassen (die kein Gesellschafter sein muss und ein Geschäftsführer der Verwaltungsgesellschaft sein kann). Eine zu diesem Zweck gewährte Vollmacht kann schriftlich, per Telegramm, per Fernschreiben, per Fax oder E-Mail erteilt werden.

Vorbehaltlich anderweitiger gesetzlicher Bestimmungen oder Bestimmungen dieser Satzung sind auf einer ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung zu fassende Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der anwesenden und sich an der jeweiligen Abstimmung beteiligenden der Gesellschaftsanteile zu fassen.

Der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft kann weitere Bedingungen bestimmen, welche von den Gesellschaftern erfüllt werden müssen, um an eine Gesellschafterversammlung teilnehmen zu können.

Art. 9. Die Gesellschafterversammlungen sind vom Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft durch Versendung von Einladungen einzuberufen, die die Tagesordnung enthalten und die gemäß den einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen zu veröffentlichen sind. Eine Gesellschafterversammlung wird ebenfalls einberufen bei schriftlichem Verlangen der Gesellschafter, welche mindestens ein Zehntel des Stammkapitals vertreten.

Der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft wird die Tagesordnung erstellen, es sei denn, eine Versammlung findet auf schriftliches Verlangen der Gesellschafter gemäß den einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen statt; in einem solchen Fall kann der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft eine weitere Tagesordnung erstellen.

Sofern bei einer Gesellschafterversammlung alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden sind, kann eine Versammlung ohne vorherige Einladung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

Vorbehaltlich anderweitiger gesetzlicher Bestimmungen, können Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter gültig gefasst werden, wenn diese schriftlich von allen Gesellschaftern genehmigt wurden. Diese Genehmigung kann auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Ausfertigungen eines Beschlusses erfolgen und kann per Brief, Fax oder Fernschreiben erfolgen.

Die Angelegenheiten, die von einer Gesellschafterversammlung behandelt werden, sind auf die in der Tagesordnung genannten Punkte zu beschränken, wobei alle gesetzlich vorgeschriebenen und mit diesen zusammenhängende Punkte zu behandeln sind, es sei denn, alle Gesellschafter einigen sich auf eine andere Tagesordnung. Sofern die Bestellung von Geschäftsführern oder eines Abschlussprüfers auf der Tagesordnung steht, sind die Namen der zur Wahl stehenden Geschäftsführer, oder Abschlussprüfer in die Tagesordnung aufzunehmen.

Abschnitt IV. Verwaltung - Rat der Geschäftsführung

Art. 10. Die Geschäfte der Verwaltungsgesellschaft werden von einem Rat der Geschäftsführung geführt, bestehend aus mindestens drei (3) Mitgliedern, welche keine Gesellschafter der Verwaltungsgesellschaft sein müssen.

Die Geschäftsführer werden von der jährlichen Gesellschafterversammlung für einen Zeitraum welcher sechs (6) Jahre nicht überschreitet gewählt und bis ihre Nachfolger gewählt sind und ihr Amt übernehmen. Ein Geschäftsführer kann zu jeder Zeit durch Beschluss der jährlichen Gesellschafterversammlung mit oder ohne Anlass entlassen oder/und ersetzt werden.

Für den Fall, dass der Posten eines Geschäftsführers aufgrund des Todes, der Eintritts in den Ruhestand eines Geschäftsführers oder aus anderen Gründen vakant wird, können sich die verbleibenden Geschäftsführer versammeln und mit einfacher Mehrheit einen Geschäftsführer wählen, der eine solche Vakanz bis zur nächsten jährlichen Gesellschafterversammlung ausfüllt.

Art. 11. Der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft ernennt aus ihrer Mitte einen Vorsitzenden und kann ebenfalls aus ihrer Mitte einen oder mehrere Vize-Vorsitzende ernennen. Der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft kann einen Sekretär ernennen, der kein Geschäftsführer sein muss und für die Führung des Protokolls von Versammlungen des Rates der Geschäftsführung und von Gesellschafterversammlungen verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft versammelt sich auf Einladung des Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern an dem in der jeweiligen Einladung genannten Ort.

Der Vorsitzende führt den Vorsitz sämtlicher Gesellschafterversammlungen und sämtlicher Versammlungen des Rates der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft. Bei Abwesenheit des Vorsitzenden können die Gesellschafter oder der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft einen anderen Geschäftsführer, und bezüglich der Gesellschafterversammlung jede andere Person, als Vorsitzenden pro tempore mit einfacher Mehrheit der anwesenden ernennen.

Der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft, kann zeitweise Bevollmächtigte („Officers“) der Gesellschaft ernennen, einschließlich eines Managing Directors, eines General Managers, eines Assistant Managers oder sonstige Bevollmächtigte, die im Hinblick auf den Betrieb und die Verwaltung der Verwaltungsgesellschaft für erforderlich gehalten werden. Bevollmächtigte müssen keine Geschäftsführer, oder Gesellschafter der Verwaltungsgesellschaft sein. Die ernannten Bevollmächtigten, vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen hierin, haben die ihnen vom Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft zugewiesenen Befugnisse und Pflichten.

Sämtlichen Geschäftsführern ist mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer solchen Versammlung eine schriftliche Einladung zusammen mit einer Tagesordnung zu übermitteln, in der sämtliche Geschäftsordnungspunkte aufgeführt sind. Von dieser Frist kann in dringenden Ausnahmefällen abgewichen werden, in denen die näheren Umstände in der Einladung auszuführen sind. Auf eine Einladung kann verzichtet werden, sofern sämtliche Geschäftsführer einer solchen Verfahrensweise schriftlich oder per Telegramm, Fax oder E-Mail zustimmen. Für einzelne Versammlungen, deren Zeit und Ort vorab durch Beschluss des Rates der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft festgelegt worden sind, ist keine weitere Einladung erforderlich.

Geschäftsführer können sich bei Versammlungen des Rates der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft vertreten lassen, indem sie einen anderen Geschäftsführer schriftlich, per Telegramm, Fax oder E-Mail zu ihrem Vertreter ernennen.

Ein Geschäftsführer kann mehr als einen Geschäftsführer vertreten, vorausgesetzt, dass mindestens zwei (2) Geschäftsführer an der Versammlung anwesend sind.

Geschäftsführer, die an einem Versammlungsort nicht physisch anwesend sind, können an einer Versammlung des Rates der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft per Konferenzschaltung oder auf einem ähnlichen Kommunikationsweg teilnehmen, wobei sich alle Teilnehmer einer solchen Versammlung gegenseitig hören können müssen, und eine Teilnahme an einer solchen Versammlung kommt einer persönlichen Teilnahme gleich.

Eine Versammlung des Rates der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft kann nur wirksam beraten und handeln, wenn eine Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Versammlung des Rates der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft anwesend oder vertreten sind. Beschlüsse sind mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer zu fassen. Der Vorsitzende hat eine ausschlaggebende Stimme.

Von sämtlichen Geschäftsführern unterzeichnete Beschlüsse sind genauso gültig und wirksam wie bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung gefasste Beschlüsse. Solche Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Ausfertigungen eines Beschlusses gezeichnet sein und können per Brief, Telegramm, Fax oder E-Mail erfolgen.

Art. 12. Das Protokoll von Versammlungen des Rates der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft ist von dem Vorsitzenden oder, sofern dieser abwesend ist, von dem stellvertretenden, nur für die jeweilige Versammlung ernannten Vorsitzenden oder von zwei (2) Geschäftsführern zusammen mit dem Sekretär oder dem stellvertretenden Sekretär zu unterzeichnen.

Kopien von oder Auszüge aus solchen Protokollen, die gegebenenfalls in Gerichtsverfahren oder bei anderen Gelegenheiten vorgelegt werden, sind von dem Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einem Geschäftsführer gemeinsam mit dem Sekretär oder dem stellvertretenden Sekretär zu unterzeichnen.

Art. 13. Der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft ist befugt, die Anlagepolitik gemäss den Grundsätzen der Risikostreuung für die Organismen für gemeinsame Anlagen, welche sie gegründet hat und verwaltet festzulegen und die Richtung und Art der Geschäftsführung und der Geschäfte der Verwaltungsgesellschaft festzulegen.

Der Rat der Geschäftsführung ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um sämtliche im Interesse der Verwaltungsgesellschaft und der von ihr gegründeten und verwalteten Organismen für gemeinsame Anlagen stehenden Verwaltungshandlungen und -Verfügungen vorzunehmen. Sämtliche Befugnisse, die nicht kraft Gesetzes oder gemäß dieser Satzung ausdrücklich der jährlichen Gesellschafterversammlung zugewiesen sind, werden vom Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft ausgeübt.

Art. 14. Verträge oder andere Transaktionen der Verwaltungsgesellschaft mit einer anderen Gesellschaft oder einem anderen Unternehmen bleiben unberührt und werden nicht unwirksam, wenn ein oder mehrere Geschäftsführer oder Bevollmächtigte der Verwaltungsgesellschaft aufgrund persönlicher Beziehungen ein Interesse an dieser anderen Gesellschaft oder diesem anderen Unternehmen hat oder haben oder dort Geschäftsführer oder Bevollmächtigter oder Mitarbeiter ist oder sind.

Falls ein Geschäftsführer oder Bevollmächtigter der Verwaltungsgesellschaft möglicherweise aus anderen Gründen als aufgrund des Umstands, dass er Geschäftsführer, Bevollmächtigter, Mitarbeiter oder Inhaber von Wertpapieren oder

sonstigen Beteiligungen des anderen Unternehmens ist, ein persönliches Interesse an einem Vertrag oder einer Transaktion der Verwaltungsgesellschaft hat, wird der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft von diesem persönlichen Interesse in Kenntnis gesetzt und von einer Beteiligung an Beschlussfassungen hinsichtlich eines solchen Vertrags oder einer solchen Transaktion absehen. Die jeweils nächste Gesellschafterversammlung ist von einem solchen Vertrag oder einer solchen Transaktion und dem persönlichen Interesse des betreffenden Geschäftsführers oder Bevollmächtigten zu unterrichten.

Art. 15. Der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft kann seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäfte der Verwaltungsgesellschaft, einschließlich des Rechts, für die Gesellschaft zu zeichnen, sowie seine Befugnisse, Handlungen zur Förderung der Unternehmenspolitik und des Gesellschaftszwecks vorzunehmen, an Bevollmächtigte der Verwaltungsgesellschaft übertragen, die wiederum berechtigt sind, Untervollmachten zu erteilen, sofern sie vom Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft hierzu ermächtigt worden sind.

Art. 16. Die Verwaltungsgesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Geschäftsführern der Verwaltungsgesellschaft verpflichtet oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines Bevollmächtigten oder einer Person oder mehrerer Personen, auf die ein solches Zeichnungsrecht durch den Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft übertragen worden ist.

Art. 17. Die Verwaltungsgesellschaft kann einen Geschäftsführer oder Bevollmächtigten und seine Erben, Testamentsvollstrecker oder Nachlassverwalter für angemessene Kosten schadlos halten, die diesem oder diesen in Zusammenhang mit einem Anspruch, einer Klage oder einem Verfahren entstanden sind, die möglicherweise auf der jetzigen oder früheren Tätigkeit des Betroffenen als Geschäftsführer oder Bevollmächtigter für die Verwaltungsgesellschaft oder für eine andere Gesellschaft beruhen, sofern dies verlangt wird, deren Anteilinhaber oder Gläubiger die Verwaltungsgesellschaft ist, wenn der Betroffene insoweit keinen anderen Schadloshaltungsanspruch hat; dies gilt nicht, wenn der Geschäftsführer oder Bevollmächtigte wegen grober Fahrlässigkeit oder Vorsatz rechtskräftig verurteilt wird; wird ein Vergleich geschlossen, erfolgt die Schadloshaltung nur bezüglich solcher vom Vergleich erfassten Punkte, bezüglich derer - laut Auskunft des Rechtsberaters gegenüber der Verwaltungsgesellschaft - keine Pflichtverletzung der schadlos zu haltenden Person vorliegt. Das vorstehende Recht auf Schadloshaltung schließt andere, dem Geschäftsführer oder Bevollmächtigten möglicherweise zustehende Rechte nicht aus.

Abschnitt V. Buchhaltung, Ausschüttung von Dividenden

Art. 18. Die Geschäfte der Verwaltungsgesellschaft und ihre finanzielle Situation sowie ihre Bücher werden von einem (oder mehreren) Abschlussprüfer(n) überwacht, bei denen es sich um réviseur d'entreprises agréé(s) handelt. Der Abschlussprüfer (oder die Abschlussprüfer) wird von den Gesellschaftern bei der jährlichen Gesellschafterversammlung für einen Zeitraum bestimmt, der am Tage der nächsten jährlichen Gesellschafterversammlung endet, an dem über die Bestellung des Nachfolgers oder der Nachfolger entschieden wird.

Art. 19. Das Geschäftsjahr der Verwaltungsgesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 20. Von dem Jahresüberschuss der Verwaltungsgesellschaft werden fünf Prozent (5 %) in die gesetzlich vorgeschriebenen Reserven eingestellt. Diese Zuführung von Geldern endet, sobald und solange die Reserven bei zehn Prozent (10 %) des Kapitals der Verwaltungsgesellschaft gemäß Artikel 5 dieser Satzung oder dem gegebenenfalls gemäß Artikel 6 dieser Satzung herauf- oder herabgesetzten Betrag liegen.

Die Gesellschafterversammlung beschließt jährlich über die Verwendung des Jahresüberschusses; sie kann gegebenenfalls Dividenden festsetzen oder den Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft anweisen, dies zu tun.

Der Rat der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft kann im gesetzlich vorgesehenen Rahmen die Ausschüttung von Interimdividenden beschließen.

Abschnitt VI. Auflösung, Liquidation

Art. 21. Die Gesellschafterversammlung kann zu jeder Zeit auf Antrag des Rats der Geschäftsführung der Verwaltungsgesellschaft beschließen die Verwaltungsgesellschaft nach dem Verfahren des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 bezüglich Handelsgesellschaften, in seiner jeweils geltenden Fassung, zu liquidieren.

Im Falle einer Auflösung der Verwaltungsgesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Bei den Liquidatoren kann es sich um natürliche oder juristische Personen handeln, die von der Gesellschafterversammlung bestellt werden, die über die Auflösung entscheidet und die Befugnisse und die Vergütung der Liquidatoren bestimmt.

Vom Nettovermögen aus der Liquidation und der Begleichung der Verbindlichkeiten wird ein Betrag abgerechnet, welcher zur Erstattung der eingezahlten und zurückgenommenen Beträge der Anteile erforderlich ist.

Abschnitt VII. Änderungen der Satzung

Art. 22. Diese Satzung kann im Rahmen einer Gesellschafterversammlung geändert werden, wenn diese beschlussfähig ist und die nach dem luxemburgischen Recht erforderlichen Mehrheiten erreicht werden.

Abschnitt VIII. Anwendbares Recht

Art. 23. Alle Fragen, die nicht in dieser Satzung geregelt sind, sind gemäß dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung und dem Gesetz von 2002 zu lösen."

Übergangsbestimmungen

(1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Verwaltungsgesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

(2) Die erste jährliche Gesellschafterversammlung wird 2009 einberufen.

Zeichnung und Zahlung

Die hundertfünfundzwanzig (125) Anteile wurden vollständig vom Zeichner in bar eingezahlt, so dass der Betrag von hundertfünfundzwanzig tausend Euro (EUR 125,000.-) der Verwaltungsgesellschaft zur Verfügung steht, wie es gegenüber dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die Bestimmungen, die im Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 bezüglich Handelsgesellschaften, in der jeweils geltenden Fassung, aufgezählt sind, überprüft zu haben und erklärt ausdrücklich, dass diese erfüllt sind.

Kosten

Die von der Verwaltungsgesellschaft infolge der Gründung der Gesellschaft zu tragenden Aufwendungen, Kosten, Honorare oder Gebühren in jeglicher Form, belaufen sich auf schätzungsweise [Betrag] Euro (EUR [Zahl]).

Gesellschafterversammlung

Als Inhaberin des gesamten gezeichneten Kapitals der Gesellschaft und als gültig einberufen beachtend, beruft die Inhaberin sofort eine Gesellschafterversammlung der Verwaltungsgesellschaft ein und fasst folgende Beschlüsse:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf vier (4) und die Anzahl der Abschlussprüfer auf einen festgelegt.
2. Die folgende(n) Person(en) wird/werden für einen Zeitraum von sechs (6) Jahren, welcher mit der Gesellschafterversammlung im Jahre 2014 endet, als Geschäftsführer bestellt:
 - Herr William Gilson, geschäftsansässig in 34, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg;
 - Herr Marc Phillips, geschäftsansässig in 34, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg;
 - Herr Ben Stirling, geschäftsansässig in No. 1, Poultry, London EC2R 8 EJ, Großbritannien; und
 - Herr Thorsten Steffen, geschäftsansässig in 34, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.
3. Als unabhängiger Abschlussprüfer wird für die Dauer eines (1) Jahres bis zum Ende der jährlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahre 2009 einberufen wird, bestellt: Ernst & Young, mit Sitz in 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg. (RCS Luxembourg N ° B.47.771)
4. Der Sitz der Verwaltungsgesellschaft befindet sich 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Verlangen der vorstehend genannten Personen die vorliegende Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Wunsch der vorstehend genannten Personen ist bei Widersprüchen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich.

Daraufhin wurde der vorstehende Akt in Luxemburg zu dem oben genannten Datum notariell beurkundet.

Nachdem der Text der Erschienenen vorgelesen wurde, deren Vor- und Nachname, Status und Wohnsitz dem Notar bekannt sind, wurde die vorliegende Urkunde im Original von der Erschienenen gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: M. WELBES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008, Relation: LAC/2008/29823. — Reçu € 625.- (six cent vingt-cinq Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008106881/206/541.

(080123412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Urka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 87.977.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 24 juin 2008

L'adresse d'un administrateur est modifiée comme suit:

- Frau Carmen FIXEMER, Diplom-Psychologin, demeurant au 92, Bergstraße, 66706 Perl, Allemagne.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008106882/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06090. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

LaSalle European Ventures III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.569.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance prise en date du 17 juillet 2008 que Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 18 juillet 2008.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008106834/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

CitCor Franconia Berlin V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 3.537.515,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.167.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date 15 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 juillet 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008106931/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06976. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

CitCor Franconia Berlin VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 4.098.659,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.171.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date 15 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 juillet 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008106932/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06974. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

CitCor Franconia Boizenburg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.374.455,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.165.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date 15 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 juillet 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008106933/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06973. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

LaSalle Asia Recovery International II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.091.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance prise en date du 16 juillet 2008 que Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 18 juillet 2008.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008106833/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 1.334.028,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.146.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date 15 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 juillet 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008106935/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06966. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 1.182.057,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.141.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date 15 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 juillet 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008106934/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06970. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

CitCor Franconia Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 1.198.649,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.182.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date 15 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 juillet 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008106930/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Finalam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 77.409.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2008

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008106921/506/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02978. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Euro Kitchen Import-Export, Diffusion and Sales Team SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8537 Hostert, 2, rue du Coin.
R.C.S. Luxembourg B 57.429.

EXTRAIT

Il découle de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires sous seing privé du 4 juin 2008, que l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, a décidé:

- de constater que la liquidation est close et que la société anonyme EURO KITCHEN IMPORT-EXPORT, DIFFUSION AND SALES TEAM S.A. a cessé d'exister, même pour les besoins de sa liquidation, et se trouve à partir du 4 juin 2008 définitivement liquidée.

- que les archives et documents de la prédite société resteront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à L-8539 Hostert, 2, rue du Coin

POUR EXTRAIT CONFORME délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 juillet 2008.

Pour Aloyse BIEL

Mlle MUHOVIC

Le notaire

Référence de publication: 2008106915/203/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05212. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Financière Dasdeu, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 68.594.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 juillet 2008 que:

1) L'actionnaire unique de la société décide de prononcer la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour, même pour les besoins de liquidation;

2) Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq ans au 12, Korenveldlaan, B-1780 WEMMEL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008106914/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05522. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

GSO Overseas Liquidity Facility (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.133.

—
EXTRAIT

Suite au déménagement du gérant Jean -Claude Koch, l'adresse est désormais la suivante: 11, rue de l'école, L-7315 Steinsel (et non plus 5, Cité Grand-Duc Jean, L-7233 Bereldange)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008106922/5564/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

GSO Domestic Capital Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.824.

—
EXTRAIT

Suite au déménagement du gérant Jean -Claude Koch, l'adresse est désormais la suivante: 11, rue de l'école, L-7315 Steinsel (et non plus 5, Cité Grand-Duc Jean, L-7233 Bereldange)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008106923/5564/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07470. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Dennemeyer & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 21.880.

—
Société constituée le 31 juillet 1984 par acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 259 du 25 septembre 1984 et dont les statuts furent notamment modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT en date du 14 décembre 2007 publié au Mémorial C n° 303 du 6 février 2008.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession sous seing privé conclue en date du 6 février 2008 que Madame Catherine DENNEMEYER a cédé à titre onéreux à la société anonyme DATATRUST SA les 33,33 parts sociales qu'elle détient dans la société DENNEMEYER & CO S.à r.l.

Pour extrait
M^e Alain RUKAVINA
Le mandataire

Référence de publication: 2008106816/297/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04675. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

CitCor Franconia Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 4.091.106,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.112.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date 15 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 juillet 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008106938/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06941. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

CitCor Franconia Nord S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.132.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date 15 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 juillet 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008106939/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.620.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008106953/239/12.

(080123331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

JER Winchester S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.406.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 30 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 30 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, rue notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008107079/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06908. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

JER Bishopsgate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.093.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 30 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 30 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, rue notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008107080/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06899. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

JER Valencia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.665.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 30 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 30 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, rue notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008107078/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06907. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

JER Europe Fund III 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.926.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 30 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 30 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, rue notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008107077/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Ilusi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.600.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ILUSI SARL

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008107092/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03977. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Castellani Plast S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.834.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CASTELLANI PLAST SARL

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008107093/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03971. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

CASTELLANI Frères S.à r.l. & Cie, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.049.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour CASTELLANI FRERES S.A.R.L. & CIE (en liquidation volontaire)
Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008107094/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03958. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Crosscheck (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.538.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008106971/5770/12.

(080123561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Stabulum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.993.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008106972/5770/12.

(080123489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

LuxCo 45 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.929.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

TMF Corporate Services S.A.

Représentée par Xenia Kotoula et Paul van Baarle

Référence de publication: 2008106995/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07529. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Unipatent Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 23.391.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour UNIPATENT HOLDING SA
Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008107085/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05967. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Trevira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 134.399.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour TREVIRA SA
Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008107089/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04869. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Salon Viviane S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 6-8, rue Boltgen.
R.C.S. Luxembourg B 79.862.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour SALON VIVIANE SARL
Emmanuel KARP / Tilly KARP

Référence de publication: 2008107090/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04872. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Harrison Invest Company S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 97.971.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour HARRISON INVEST COMPANY SAH
Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008107091/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04876. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

InfoMed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 134.446.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *INFOMED SA*

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008107095/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03956. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Aktia Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 38.642.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008106986/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07945. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Kilberry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.603.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008107192/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08204. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Roumaninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 42.986.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008107145/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02852. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

SW Verlagsgesellschaft + Anzeigenagentur, mbH, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondcrange, 2, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 20.027.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

104151

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008107149/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02861. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Roumaninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 42.986.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008107144/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02853. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Kilberry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.603.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008107194/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08197. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Fidcoserv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 45.049.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour FIDCOSERV SARL

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008107106/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03979. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Entreprise de Peinture Jean-Pierre Wersant & Fils s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 25, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 96.963.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ENTREPRISE DE PEINTURE JEAN-PIERRE WERSANT & FILS SARL

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008107105/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03982. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Tabagro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 4, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 102.372.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour TABAGRO SARL

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008107101/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04044. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Monart International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6979 Rameldange, 130, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 88.205.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008107126/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Pronovem - Meyers & Van Malderen, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 261, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.704.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008107127/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02906. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Wanderscheid Wood World s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelange, 44, rue de l'Ermitage.

R.C.S. Luxembourg B 101.398.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008107128/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02916. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080123545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Rheinland Finanz und Invest, Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.375.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008107222/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06215. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080123274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Parkinvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.798.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008107223/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06216. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080123272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Comptoir Foncier de Gravenmacher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 108.172.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/08/08.

Abroad Fiduciaire Sarl

Signature

Référence de publication: 2008107217/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02797. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080123217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Leo Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 110.949.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/08/08.
Abroad Fiduciaire Sarl
Signature

Référence de publication: 2008107218/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02794. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Comptoir Foncier de Gravenmacher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 108.172.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/08/08.
Abroad Fiduciaire Sarl
Signature

Référence de publication: 2008107206/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02797. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Société Holding Pelmo, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.149.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008107219/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06223. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Desk Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.140.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2008107233/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07358. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Apollo CTN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.400,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.484.

In the year two thousand eight, on the third of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Service Company, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, USA, hereby represented by Anne DELORD, private employee, with professional address in L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, by virtue of a proxy delivered in London on June 10th, 2008;
2. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of United Kingdom having its registered office at Two Manhattanville Road, Purchase, NY 10577, USA, hereby represented by Anne DELORD, prenamed, by virtue of a proxy delivered in London on June 10th, 2008;
3. LYNTEN LIMITED, incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Gibraltar, 57/63, Line Wall Road, hereby represented by Anne DELORD, prenamed, by virtue of a proxy delivered in Gibraltar on June 11th, 2008;
4. Mr Leopold NOE, born in London (United Kingdom) on August 23rd, 1953, residing at 5 Wigmore Street, London W1U 1PB, United Kingdom, represented by Anne DELORD, prenamed, by virtue of a proxy delivered in London on June 25th, 2008;
5. Mr Ivor SMITH, born in Southport (United Kingdom) on September 17th, 1958, residing at 3 Shirehall Lane, London NW4 2PE, United Kingdom, represented by Anne DELORD, prenamed, by virtue of a proxy delivered in London on June 25th, 2008;
6. Mr Kevin McGRATH, born in London (United Kingdom) on March 30th, 1963 residing at 19 Elm Avenue, London W5 3XA, United Kingdom, represented by Anne DELORD, prenamed, by virtue of a proxy delivered in London on June 25th, 2008;
7. Mr Martin SHEPPARD, born in Reading (United Kingdom) on February 9th, 1968, residing at 53 Etchingham Park Road, Finchley, London N3 2EB, United Kingdom, represented by Anne DELORD, prenamed, by virtue of a proxy delivered in London on June 25th, 2008;
8. SPG INTERCITY GENEVA, incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at 36, route de Chêne, Geneva, (Switzerland), hereby represented by Anne DELORD, prenamed, by virtue of a proxy delivered in Geneva on June 2nd, 2008.

The prenamed proxies, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the only partners of "Apollo CTN S. à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2520 Luxembourg, 21, Allée Schaeffer, incorporated by deed of notary Henri HELLINCKX, residing in Mersch, dated March 3rd, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 654 of July 5th, 2005;
- that the capital of the company is fixed at twelve thousand four hundred euro (12.400.- EUR) represented by one hundred and twenty-four (124) shares quotas, of one hundred (100.-) euro each, entirely paid in.

The above named participants "APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, L.P.", holder of seventy-four (74) shares, "APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), L.P.", holder of seventeen (17) shares, "LYNTEN LIMITED", holder of nineteen (19) shares, "Mr Leopold NOE", holder of six (6) shares, "Mr Ivor SMITH", holder of three (3) shares, "Mr Kevin McGRATH" holder of two (2) shares, "Mr Martin SHEPPARD", holder of one (1) share and "SPG INTERCITY GENEVA", holder of two (2) shares, representing the entire subscribed capital declare to pass unanimously the following resolutions.

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of two million euro (2.000.000.- EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred euro (12.400.- EUR) to two million twelve thousand four hundred Euro (2.012.400.- EUR), by issuing twenty thousand (20.000) new shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts, to be subscribed by the prenamed shareholders.

Subscription and liberation

1. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, L.P., represented as stated here above, declares to subscribe eleven thousand nine hundred thirty-six (11.936) new shares and to pay them up, fully in cash, at their par value of one hundred euro (100.- EUR);
2. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), L.P., represented as stated here above, declares to subscribe two thousand seven hundred forty-two (2.742) new shares and to pay them up, fully in cash, at their par value of one hundred euro (100.- EUR);
3. LYNTEN LIMITED, represented as stated here above, declares to subscribe three thousand sixty-four (3.064) new shares and to pay them up, fully in cash, at their par value of one hundred euro (100.- EUR);
4. Mr Leopold NOE, represented as stated here above, declares to subscribe nine hundred sixty-eight (968) new shares and to pay them up, fully in cash, at their par value of one hundred euro (100.- EUR);

5. Mr Ivor SMITH, represented as stated here above, declares to subscribe four hundred eighty-four (484) new shares and to pay them up, fully in cash, at their par value of one hundred euro (100.- EUR);

6. Mr Kevin McGRATH, represented as stated here above, declares to subscribe three hundred twenty-three (323) new shares and to pay them up, fully in cash, at their par value of one hundred euro (100.- EUR);

7. Mr Martin SHEPPARD, represented as stated here above, declares to subscribe one hundred sixty-one (161) new shares and to pay them up, fully in cash, at their par value of one hundred euro (100.- EUR);

8. SPG INTERCITY GENEVA, represented as stated here above, declares to subscribe three hundred twenty-two (322) new shares and to pay them up, fully in cash, at their par value of one hundred euro (100.- EUR).

All the shares are entirely paid in, so that the amount of two million euro (2.000.000.- EUR) is at the free disposal of the corporation. The document attesting the payment in cash has been presented to the undersigned notary and the appearing parties.

Second resolution

So as to reflect the decisions taken here above, it is resolved to amend article 6 of the articles of incorporation, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at two million twelve thousand four hundred Euro (2.012.400.- EUR) divided into twenty thousand one hundred twenty-four (20.124) share quotas of one hundred euro (100.- EUR) each.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille huit, le trois juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, L.P., une limited partnership régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siege social au Corporation Service Company, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, USA, ici représentée par Anne DELORD, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, en vertu d'une procuration délivrée à Londres le 10 juin 2008;

2. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), L.P., une limited partnership régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Two Manhattanville Road, Purchase, NY 10577, USA, ici représentée par Anne DELORD, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée à Londres le 10 juin 2008;

3. LYNTEN LIMITED, une société régie par les lois du Gibraltar, ayant son siège social à Gibraltar, 57/63, Line Wall Road, ici représentée par Anne DELORD, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée à Gibraltar le 11 juin 2008;

4. Monsieur Leopold NOE, né à Londres (Grande-Bretagne) le 23 août 1953, demeurant au 5 Wigmore Street, London W1U 1PB, United Kingdom, ici représentée par Anne DELORD, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée à Londres le 25 juin 2008;

5. Monsieur Ivor SMITH, né à Southport (Grande-Bretagne) le 17 septembre 1958, demeurant au 3 Shirehall Lane, London NW4 2PE, United Kingdom, ici représentée par Anne DELORD, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée à Londres le 25 juin 2008;

6. Monsieur Kevin McGRATH, né à Londres (Grande-Bretagne) le 30 mars 1963, demeurant au 19 Elm Avenue, London W5 3XA, United Kingdom, ici représentée par Anne DELORD, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée à Londres le 25 juin 2008;

7. Monsieur Martin SHEPPARD, né à Reading (Grande-Bretagne) le 9 février 1968, demeurant au 53 Etchingham Park Road, Finchley, London N3 2EB, United Kingdom, ici représentée par Anne DELORD, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée à Londres le 25 juin 2008;

8. SPG INTERCITY GENEVA, une société régie par les lois de la Suisse, ayant son siège social à 36, route de Chêne, Genève (Suisse), ici représentée par Anne DELORD, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée à Genève le 2 juillet 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- les sociétés comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée "Apollo CTN S. à r.l.", avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21, Allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Mersch en date du 3 mars 2005, publié au Mémorial C, numéro 654 du 5 juillet 2005.

- le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les prénommées "APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, L.P.", détenteur de soixante-quatorze (74) parts sociales, "APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), L.P.", détenteur de dix-sept (17) parts sociales, "LYNTEN LIMITED", détenteur de dix-neuf (19) parts sociales, "Monsieur Leopold NOE", détenteur de six (6) parts sociales, "Monsieur Ivor SMITH" détenteur de trois (3) parts sociales, "Monsieur Kevin McGRATH" détenteur de deux (2) parts sociales, "Monsieur Martin SHEPPARD" détenteur d'une (1) part sociale et "SPG INTERCITY GENEVA", détenteur de deux (2) parts sociales, représentant l'entièreté du capital, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux millions d'euros (2.000.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) à deux millions douze mille quatre cents euros (2.012.400.- EUR), par l'émission de vingt mille (20.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euro (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à souscrire par les associées prénommées.

Souscription et libération

1. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, L.P., représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire onze mille neuf cent trente-six (11.936) nouvelles parts sociales d'une valeur de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées en espèces;

2. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), L.P. représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire deux mille sept cent quarante-deux (2.742) nouvelles parts sociales, d'une valeur de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées en espèces;

3. LYNTEN LIMITED, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire trois mille soixante-quatre (3.064) nouvelles parts sociales, d'une valeur de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées en espèces;

4. Monsieur Leopold NOE, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire neuf cent soixante-huit (968) nouvelles parts sociales, d'une valeur de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées en espèces;

5. Monsieur Ivor SMITH, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire quatre cent quatre-vingt-quatre (484) nouvelles parts sociales, d'une valeur de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées en espèces;

6. Monsieur Kevin McGRATH, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire trois cent vingt-trois (323) nouvelles parts sociales, d'une valeur de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées en espèces;

7. Monsieur Martin SHEPPARD, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire cent soixante et une (161) nouvelles parts sociales, d'une valeur de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées en espèces;

8. SPG INTERCITY GENEVA, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire trois cent vingt-deux (322) nouvelles parts sociales, d'une valeur de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées en espèces,

de sorte que le montant de deux millions d'euros (2.000.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant et aux parties comparantes.

Seconde résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions douze mille quatre cents euros (2.012.400.- EUR), représenté par vingt mille cent vingt-quatre (20.124) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Dellord, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 8 juillet 2008, LAC/2008/28028. — Reçu dix mille euros, Eur 0,5% = 10.000,00 euros.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008108574/5770/176.

(080125046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Les petites Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 140.975.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "FINANCE EUROPEENNE SAH", établie et ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 37.945, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Robert PARTOUCHE, consultant, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume.

2) La société à responsabilité limitée de droit français "LES PETITES", établie et ayant son siège social à F-75002 Paris, 43, rue Montmartre, (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 384 187 167, dûment représentée par sa gérante Madame Isabelle BENICHOU, styliste, demeurant à F-75017 Paris, 95, rue Jouffroy d'Abbans, (France),

ici représentée par Monsieur Robert PARTOUCHE, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêtés les statuts comme suit:

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Les petites Luxembourg S.A.", (la "Société").

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'exploitation d'un magasin de prêt-à-porter, accessoires, chaussures, articles de confection pour hommes, femmes et enfants ayant pour enseigne commerciale "Les petites".

La Société pourra réaliser toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec cet objet.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites de la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de janvier à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
- 3.- Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société anonyme "FINANCE EUROPEENNE SAH", prédésignée, cinq cents actions	500
2) La société à responsabilité limitée de droit français "LES PETITES", prédésignée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	<u>1.000</u>

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes prémentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à (3) et celui des commissaires aux comptes à un. (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Robert PARTOUCHE, consultant, né à Chatou, (France), le 17 septembre 1958, professionnellement à L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume;
 - b) Monsieur Richard BENICHOU, directeur commercial, né à Oujda, (Maroc), le 16 septembre 1955, demeurant à F-75017 Paris, 95, rue Joffroy d'Abbans, (France);
 - c) Madame Isabelle BENICHOU, styliste, née à Blaye, (France), le 13 juillet 1955, demeurant à F-75017 Paris, 95, rue Joffroy d'Abbans, (France).
3. La société anonyme "INTERNATIONAL FIDUCIARY TRUST", établie et ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 29, Place de Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89340, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.
4. Le siège social est fixé à L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Robert PARTOUCHE, préqualifié, aux fonctions:
 - de président du conseil d'administration, et
 - d'administrateur-délégué de la Société.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.
7. Madame Isabelle BENICHOU, préqualifiée, est nommée directrice technique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PARTOUCHE; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2008, Relation GRE/2008/3380. - Reçu cent cinquante cinq euros 0,50%= 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008108757/231/153.

(080126209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.